



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 43097

Texte de la question

M. Christian Patria appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'importance des conditions de participation et/ou de représentation des villes au conseil d'administration des hôpitaux. En effet, la représentativité territoriale de la commune correspondante ne tient pas véritablement compte du nombre de patients provenant d'une zone géographique autre que la communauté considérée. Cette situation paraît manifestement manquer de pertinence quand il s'agit d'apprécier l'activité d'un hôpital « pivot » dont la sphère d'influence dépasse très largement les seules limites de la commune considérée. En conséquence, il lui demande s'il entend prendre des mesures quant à la représentation de l'ensemble des communes concernées par la zone d'intervention d'un hôpital « pivot ».

Données clés

Auteur : [M. Christian Patria](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43097

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5058

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)